

**DEMANDE DE CARTE D'ACCES
AUX DECHETERIES COMMUNAUTAIRES**

A compter du mois de janvier 2006, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met en place un système de carte d'accès aux déchèteries communautaires. Cette carte sera exigée par le gardien lors de chaque entrée en déchèterie.

Seul le particulier est autorisé à faire une demande. Cette demande est à adresser à la **Communauté d'Agglomération du Val de Fensch – 10, rue de Wendel – BP 20176 - 57705 HAYANGE CEDEX.**

Une seule carte par foyer vous sera délivrée. En cas de perte ou de vol, veuillez le déclarer à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch afin d'éviter toute utilisation frauduleuse. Une autre carte pourra vous être délivrée pour 6 €. En cas de changement d'adresse, veuillez nous restituer la carte.

Mme Mlle M.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE (obligatoire) :

DATE ET SIGNATURE

Les informations qui sont demandées sont destinées au service chargé de la gestion des déchèteries de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Vous pouvez demander conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, à accéder aux informations vous concernant ou demander leur suppression si vous ne souhaitez plus accéder aux déchèteries communautaires.